

11 avril 1854

Demande en grâce

à Sa Majesté
Napoléon III, l'Empereur des Français

Sire!

Votre très humble servante Antoinette Sinaud
veuve Desvignes, ^{agée de 53 ans} dévideuse demeurant à Lyon
1^{er} arrondissement rue de Charpeaux - rouge 11 et 13.
actuellement détenue à Lyon prison de Perrache

à l'occasion de
piégeage - d'ouce



persuite d'un jugement ^{du 1^{er} février 54} qui la condamne
à six mois de prison ^{après la liberté} de voter
reposer: Sire, que pénétrée du plus profond
respect ~~en face~~ des arrêts de la justice, elle ose
espérer qu'en faveur de son repentir vous voudrez
bien avoir la bonté de lui accorder ^{sa} grâce.

Sire!
Veuillez jeter un regard de commisération sur une
malheureuse qui ~~ne saurait~~ ^{est trop humble pour} se croire ^{capable} d'obtenir
par votre bonté serait néanmoins allégée en songeant
que le pardon de ^{notre} Sa Majesté lui vaudrait celui
des autres compatissants, ^{qui ajoutent plus facilement foi} ~~qui ajoutent plus~~
à son repentir, lui rendrait leur confiance dont elle ^{indispensable} ~~aura~~

besoin pour ^{continuer l'exercice} ~~gagner sa vie~~ de sa profession
qui est sa seule ressource pour subvenir à son
existence.

La somme supplémentaire a élevé trois enfants —
en bas âge, deux fils âgés de 5 et 7 ans issus du premier —
un veuve de défunt Desvignes son mari et une
nièce orpheline de père et mère aujourd'hui âgée
de seize ans, seule gardienne. Votre pardon, Sire,
engagerait le fils Desvignes et la nièce Marie Desvignes
à continuer pour leur malheureuse parente ce
respect commandé par la reconnaissance filiale.

Je vous prie d'agréer comme très sincère les assurances
de plus profond respect de celle qui en ^{est} ~~est~~ ^{complet}
sur votre dévouement à Thérèse Sire

Sire

Eyon, ce 11 août
1854.

Notre très respectueux et
très humble serviteur